



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 473-26

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ROUTE JOSEPH-A ET RUE ST-LOUIS ET UN EMPRUNT DE 1 813 528 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par le conseiller Jeannis Charette;

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard
APPUYÉ PAR : Sylvie Béland
ET RÉOLUTION UNANIMEMENT :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection de la rue Principale, route Joseph-A et rue St-Louis, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par l'ingénieur de la MRC Francis-Paul Gélinas portant les numéros # 2025-111, # 2025-112, # 2025-113, en date du 19 septembre 2025, incluant les frais, les taxes nettes, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **1 813 528 \$** pour les fins du présent règlement.

Description	Total
Travaux de réfection	1 727 375 \$
Taxes nettes	86 153 \$
Total emprunt	1 813 528 \$
<i>Aide financière MTQ</i>	<i>1 320 568 \$</i>

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **1 813 528 \$** sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à

un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, une subvention de **1 320 568 \$** accordée par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2026-2027, volet Redressement-Sécurisation. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ à l'unanimité à Sainte-Ursule, ce 11 juin 2026

COPIE CERTIFIÉE CONFORME au livre des délibérations ;
DONNÉ à Sainte-Ursule, ce 11 juin 2026

Réjean Carle, Maire

Guylaine St-Louis, Directrice
générale et greffière-trésorière

Avis de motion :	2 juin 2026, résolution 2026-06-xx
Dépôt projet règlement :	2 juin 2026, résolution 2026-06-xx
Avis public d'adoption :	5 juin 2026
Adoption règlement :	11 juin 2026, résolution 2026-06-31
Approbation par le MAMH	
Avis public et entrée en vigueur :	

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
 RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RUE JOSEPH A, DU CHEMIN SAINT-LOUIS ET DE LA RUE PRINCIPALE
 BORDEREAU D'ESTIMATION DÉTAILLÉ : projet MRC : 2025-112, 2025-111, 2025-113

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
1 Travaux de voirie - Joseph A (2025-112)					
1.1	Enlèvement du pavage et de la structure de route existants, y compris les accotements, sur une épaisseur variable selon le profil projeté. Includ le chargement, le transport, et la disposition. La surface est calculée d'accotement à accotement.	5676	m²	5.00 \$	28 380.00 \$
1.2	Planage du revêtement existant pour raccordement avec l'existant selon le DN-II-2-007/008	70	m²	45.00 \$	3 150.00 \$
1.3	Matériau granulaire MG 112 pour sous fondation, incluant fourniture, livraison et mise en place, tel que présenté aux plans	6000	tonnes	24.00 \$	144 000.00 \$
1.4	Matériau granulaire MG 20 pour fondation supérieure, accotement, incluant fourniture, livraison et mise en place, tel que présenté aux plans	5 400	tonnes	30.00 \$	162 000.00 \$
1.5	Préparation de la surface granulaire avant pavage	5676	m²	4.00 \$	22 704.00 \$
1.6	Couche de base d'enrobé bitumineux ESG-14, 80 mm d'épais, PG 58H-34, incluant liant d'accrochage	1400	tonnes	175.00 \$	245 000.00 \$
1.7	Couche de surface d'enrobé bitumineux ESG-10, 40 mm d'épais, PG 58H-34, incluant liant d'accrochage	0	tonnes	175.00 \$	- \$
1.8	Raccordement des entrées privées réalisées dans une opération distincte avec enrobé bitumineux EB-10S, 50 mm d'épais incluant la préparation	100	m²	70.00 \$	7 000.00 \$
1.9	Terre végétal et engazonnement (ajustement aux terrains)	1500	m²	25.00 \$	37 500.00 \$
1.10	Glissières de sécurité	80	m	343.75 \$	27 500.00 \$
1.11	Lignage	1600	m	6.00 \$	9 600.00 \$
2 Travaux de remplacement de ponceaux - Joseph A					
2.1	Installation d'un ponceau (chaînage 0+122) PEHD de 750 mm de diamètre (ponceau fourni et livré par l'entrepreneur) incluant aussi l'enlèvement et la disposition du ponceau existant avec son remblai, la préparation de l'assise du ponceau projeté, regards de nettoyage, l'enrobage et les transitions en MG 112 jusqu'au niveau de l'infrastructure tel que présenté aux plans	87	m	1 500.00 \$	130 500.00 \$
2.2	Empierrement calibre 100-200 sur 300 mm d'épaisseur, incluant fourniture, livraison et mise en place, tel que présenté aux plans	50	m²	50.00 \$	2 500.00 \$
2.3	Gestion de l'eau pendant les travaux et batardeau	1	forfait	2 500.00 \$	2 500.00 \$
3 Travaux de voirie - Principale (2025-111)					
3.1	Enlèvement du végétal et décontamination des accotements	0	m	1.00 \$	- \$
3.2	Pulvérisation 200 mm de profond et compaction de l'asphalte, incluant la mise en forme, nivellement, etc. du chaînage	10000	m²	2.50 \$	25 000.00 \$
3.3	Planage du revêtement existant pour raccordement avec l'existant selon le DN-II-2-007/008	130	m²	15.00 \$	1 950.00 \$
3.4	Enlèvement du pavage existant (entrées privées)	380	m²	10.00 \$	3 800.00 \$
3.5	Matériau granulaire MG 20 rechargement, accotements et réfection des entrées privées	1 650	tonnes	30.00 \$	49 500.00 \$
3.6	Préparation de la surface granulaire avant pavage	10000	m²	2.50 \$	25 000.00 \$
3.7	Couche unique d'enrobé bitumineux ESG-14, 80 mm d'épais, PG 58H-34, incluant liant d'accrochage	2080	tonnes	175.00 \$	364 000.00 \$
3.8	Raccordement des entrées privées réalisées dans une opération distincte avec enrobé bitumineux EB-10S, 50 mm d'épais incluant la préparation	560	m²	60.00 \$	33 600.00 \$
3.9	Terre végétal et engazonnement (ajustement aux terrains)	250	m²	15.00 \$	3 750.00 \$
3.10	Lignage	2500	m	6.00 \$	15 000.00 \$
4 Travaux de voirie - St-Louis (2025-113)					
4.1	Enlèvement du végétal et décontamination des accotements	0	m	1.00 \$	- \$
4.2	Pulvérisation 200 mm de profond et compaction de l'asphalte, incluant la mise en forme, nivellement, etc. du chaînage	3476.5	m²	2.50 \$	8 691.25 \$
4.3	Planage du revêtement existant pour raccordement avec l'existant selon le DN-II-2-007/008	150	m²	15.00 \$	2 250.00 \$
4.4	Enlèvement du pavage existant (entrées privées)	200	m²	10.00 \$	2 000.00 \$
4.5	Matériau granulaire MG 20 rechargement, accotements et réfection des entrées privées	574	tonnes	30.00 \$	17 208.68 \$
4.6	Préparation de la surface granulaire avant pavage	3476.5	m²	2.50 \$	8 691.25 \$
4.7	Couche unique d'enrobé bitumineux ESG-14, 80 mm d'épais, PG 58H-34, incluant liant d'accrochage	760	tonnes	175.00 \$	133 000.00 \$
4.8	Raccordement des entrées privées réalisées dans une opération distincte avec enrobé bitumineux EB-10S, 50 mm d'épais incluant la préparation	320	m²	60.00 \$	19 200.00 \$
4.9	Terre végétal et engazonnement (ajustement aux terrains)	0	m²	15.00 \$	- \$
4.10	Lignage	900	m	6.00 \$	5 400.00 \$
5 Organisation de chantier					
5.1	Gestion de la circulation et signalisation des travaux	1	forfait	30 000.00 \$	30 000.00 \$
5.2	Nettoyage des routes et remise en état des lieux	1	forfait	15 000.00 \$	15 000.00 \$
5.3	Gestion de chantier et mesures de protection environnementale	1	forfait	32 000.00 \$	32 000.00 \$
6 Services professionnels					
6.1	Frais d'ingénierie (plans, devis, relevés, surveillance, estimation, autorisations etc.)	1	forfait	65 000.00 \$	65 000.00 \$
6.2	Frais de laboratoire (contrôle qualitatif des matériaux granulaires etc.)	1	forfait	45 000.00 \$	45 000.00 \$
				Sous-total	1 727 375.18 \$
				Taxe nette (4.9875%)	86 152.84 \$
				Total de l'estimation	1 813 528.01 \$

*Estimation classe B

Préparé par : Francis Paul Gélinas, ing. et agr.

2025-09-19